

# COMBATTRE LES ORDONNANCES EST UNE RESPONSABILITE HISTORIQUE !



*COMBATTRE LES ORDONNANCES EST UNE RESPONSABILITE HISTORIQUE ! Il y va de l'avenir de la condition des travailleurs de ce pays, il y va aussi de l'honneur des agents du Service Public de l'Emploi, qui ne se résolvent pas à jeter par-dessus bord plus de 170 ans de droit social, avec les luttes et les souffrances associées, au nom d'une prétendue libération du travail.*

Après un vrai-faux suspense d'un mois et demi, le gouvernement a rendu public le 31 Août le contenu des ordonnances réformant le droit du travail. Si la lecture de la loi d'habilitation donnait déjà des indications sur les grandes lignes, l'analyse des 160 pages de ces 5 textes, tenus secrets, y compris pour les partenaires sociaux, jusqu'au dernier moment, réserve quelques (désagréables) surprises.

Outre que cela en dit long sur la sincérité de la « concertation » de cet été, on constate donc que la « libération du processus de destruction créatrice », vantée par E. Macron, est bien en marche, ne s'embarrasse pas de scrupules et n'hésite pas à détruire, par des mesures inattendues, le semblant d'équilibre dont le gouvernement et certains syndicats se prévalaient.

**Concrètement, que trouve-t-on dans ces ordonnances ? C'est assez simple : une suite favorable donnée à presque toutes les vieilles revendications du MEDEF, remettant en cause les grandes conquêtes sociales qui structurent aujourd'hui le droit du travail français :**

- L'affaiblissement de l'encadrement des licenciements, tant individuels qu'économiques
- Le bouleversement de la hiérarchie des normes, au profit de la déréglementation
- L'amointrissement du rôle des syndicats et des institutions représentatives du personnel

**Au total, ces ordonnances, avec leurs confirmations et leurs surprises, forment un ensemble extrêmement déséquilibré, qui, à travers la remise en cause de plusieurs fondements du droit du travail, ne vient pas « renforcer le dialogue social » comme le proclame son intitulé, mais, au contraire, sécuriser les seuls employeurs et assigner les salariés à la peur de la perte d'emploi.**

Techniquement, il ne s'agit pas tant de supprimer directement les règles et garanties que de permettre aux entreprises de s'en affranchir en les contournant ou en limitant le coût de la sanction encourue, et ce, en utilisant les syndicats quand c'est nécessaire, en se passant d'eux quand on le peut.

Bien sûr, on sait ce qu'il advient des règles que l'on peut contourner: elles deviennent obsolètes, puis disparaissent. Même si nombre de ces dispositions ne sont pas de totales nouveautés et prolongent des textes antérieurs, dus au quinquennat Hollande, **leur degré de violence et leur ordonnancement d'ensemble marquent une étape décisive dans la transformation du droit du travail d'un droit protecteur des travailleurs en un droit de la gestion plus sûre des ressources humaines, alors que, comme le reconnaît le premier ministre, le droit du travail n'est pas la première cause du chômage en France**

**Logiquement, tous les syndicats et les salariés devraient se retrouver À NOUVEAU DANS LA RUE DÈS LE 21 SEPTEMBRE,** pour combattre ces textes qu'en une autre époque, on eut qualifié de scélérats. **La FSU et le SNU TEFi FSU appelle les personnels de Pôle emploi, du Ministère du Travail et des missions locales à se mobiliser pour faire échec à ces mesures...**